



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°13
DU 16 janvier 2015**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOLET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés : ARTAUX Laurence avec procuration à Martial Bouvard

Secrétaire de séance : Séverine DUCROUX

La séance est ouverte à 20h35

Avant de faire signer le dernier compte rendu, le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire. Le conseiller Jean-Paul Chuzeville demande que soit mentionné l'estimation des domaines en ce qui concerne le terrain de Monsieur Ménétrier. Cet oubli sera inscrit sur le compte rendu de cette réunion.

Le dernier compte rendu est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Achat de terrain de Monsieur Ménétrier

Le terrain de Monsieur Ménétrier a été estimé par les services des domaines à 16 600 euros.

Restes à réaliser

Le 3^{ème} adjoint, Bernard Jacoulet, présente au Conseil Municipal les restes à réaliser 2014 qui seront reportés sur le budget 2015.

<u>COMMUNE</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>FORET</u>
Dépenses : 419 509,94 €	Dépenses : 1 687 889,20 €	Dépenses : 12 500,11 €
Recettes : 81 976,93 €	Recettes : 1 054 385,58 €	Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ces restes à réaliser.

Conseil Communautaire

Le maire rappelle que le Conseil Constitutionnel est revenu sur la possibilité de trouver un accord local sur la répartition des délégués siégeant à un conseil communautaire et impose que sa composition soit établie suivant les critères de la loi. Cette modification s'appliquera dès le renouvellement électoral, ou avant, en cas d'élection partielle dans une commune.

La commune de Montagney-Servigney ayant procédé à une nouvelle élection, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont doit donc être modifiée. De ce fait, pour la commune de Rougemont, quatre nouveaux représentants doivent être désignés.

Le maire propose de désigner, dans l'ordre des deux listes, les personnes ne siégeant pas au conseil communautaire. Les élus ainsi désignés sont donc : Bernard Jacoulet, Laurence Artaux, Claude Courgey, Marie-Pierre Musiaux.

Contrôle des branchements des particuliers aux réseaux d'assainissement

Le maire rappelle que la réalisation de la nouvelle station nous impose d'effectuer un contrôle des branchements des canalisations d'eaux usées, de chaque habitation, aux réseaux séparatifs d'assainissement.

Il sera donc nécessaire de prévenir tous les usagers avant d'envoyer les employés municipaux accomplir ce travail dont le Maire-délégué de Morchamps, Claude Courgey, aura la responsabilité. A cet effet, le maire présente un courrier qui sera adressé nominativement à

tous les administrés avec l'arrêté municipal spécifiant l'obligation d'un contrôle au vu de la Loi L33 du code de santé modifié par le loi n°92-3 du janvier 1992 art. 36 JORF 4 janvier 1992.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contenu du courrier.

Numérotation des habitations

Le maire rappelle que les services de la Poste réclament un listing précis de la numérotation des habitations. Nous allons donc revoir la numérotation en tenant compte des maisons neuves et des terrains constructibles.

Le responsable de ce travail sera le 3^{ème} adjoint Bernard Jacoulet, secondé par le 1^{er} adjoint Martial Bouvard et de la conseillère Delphine Salvi.

Travaux salle de Chazelot.

Le maire-délégué de Chazelot explique au Conseil Municipal que des travaux d'isolation des toilettes avec de la laine de verre et un plafond en plaques de plâtre étaient prévus. L'entreprise Guérin propose de poser des panneaux "sandwich", ces derniers sont composés d'une partie en lambris, d'un isolant et d'une sous toiture. Cette solution, plus performante thermiquement, permettrait aussi de gagner de la hauteur dans les toilettes. Il présente donc un avenant de 3003 € Hors Taxe, tout en précisant qu'il y aura, en contrepartie, une diminution du coût des matériaux et de la main d'œuvre par rapport à ce qui était prévu.

Le conseiller Jean-Paul Chuzeville trouve qu'il est regrettable que cette solution n'ait pas été proposée par le maître d'œuvre. Le maire répond que les travaux initialement prévus par le maître d'œuvre HDL ne représentait pas une mauvaise solution. Il estime aussi, tout à fait normal, que sur un chantier de rénovation une entreprise propose une autre solution technique au maître d'œuvre (HDL) si cette dernière lui semble meilleure. Si cette proposition est recevable, elle est ensuite soumise au maître d'ouvrage (la commune) qui prend librement la décision finale.

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour cet avenant de 3003 € HT. Cet avenant est accepté avec 13 voix pour et une abstention.

Divers

Le 1^{er} Adjoint, Martial Bouvard, explique au Conseil Municipal que les membres du Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles du Pays de Rougemont souhaiteraient aménager des toilettes pour personnes à mobilité réduite et des toilettes séparées pour les garçons et les filles à l'école primaire. N'ayant pas assez de surface avec les toilettes existantes, il demande au conseil municipal, s'il serait possible de supprimer les toilettes publiques attenantes à celles des écoles pour récupérer ainsi de la surface.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le 1^{er} Adjoint Martial Bouvard souhaiterait parler d'une rampe d'éclairage pour la salle des fêtes et d'un logiciel (gestion du cadastre). Le maire préfère que ces sujets soient débattus à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Martial Bouvard informe également le conseil municipal que la flexibilité en termes de réservation des repas à la cantine du collège a été obtenue. Le tarif est dorénavant fixé à 3,45 euros.

La séance est levée à 21h45.

Vœux du Maire le vendredi 30 janvier 2015 à 20h à la salle des fêtes de Rougemont

Prochaine réunion
Vendredi 21 février 2015 à 20h30

